



CSE ZONE DE PRODUCTION ATLANTIQUE

*À vos côtés,
toute l'année !*



Journal

du CSE Réseau ZPA

Janvier 2024

Une nouvelle année débute pour le CSE ZPA.

Une année qui sera riche en sujets pour les cheminotes et cheminots de notre CSE. Il y aura bien évidemment les JOP de Paris 2024, ou encore le projet industriel télécom par exemple.

L'entreprise va continuer la poursuite de la mise en place de Maintenir Demain avec toutes les problématiques que cela engendrera, ainsi que

la poursuite du déploiement du programme de la Commande Centralisé du Réseau (CCR).

Mais ces deux programmes ne sont que la face visible de l'iceberg « difficultés » que peuvent rencontrer l'ensemble des agents travaillant en Infrapôle ou en EIC.

Vous pouvez compter sur vos élus UNSA-Ferroviaire pour continuer à vous défendre et porter vos revendications.

CSP n°4 PAI Vierzon du 27 novembre 2023

Les échanges entre la Direction de l'EIC Centre Limousin sur le PAI de Vierzon se sont poursuivis lors de la réunion du 27 novembre.

Un point sur l'actualité a été réalisé en évoquant, notamment, l'avancement des travaux et les impacts que ceux-ci auront pour les agents de l'EIC Centre Limousin. Des travaux sont planifiés jusqu'à la semaine 47 de 2024.

Sur le sujet des inscriptions CTRC (Cap Technicien Réseau Circulation) 2024, 16 agents ont réussi l'épreuve de sélection sur la région Centre Limousin.



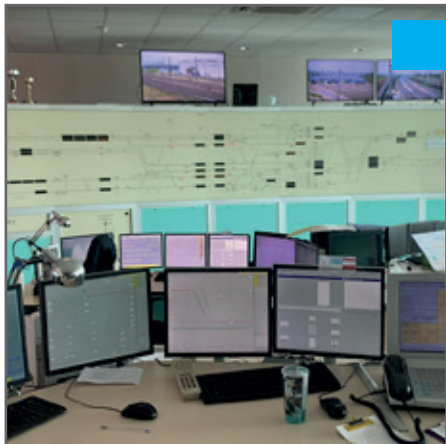
UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Pour information, 8 agents sur 10 ont réussi l'épreuve sur Vierzon, ce qui prouve qu'un accompagnement par un assistant formation professionnelle (ASFP) est un facteur de réussite. Une organisation va être mise en place pour ne pas envoyer tous les agents en même temps en formation, afin d'assurer la production opérationnelle du complexe.

Ensuite, un point sur les outils de supervision du complexe a été présenté.

Ces outils sont une aide au suivi des opérations concourant au départ H00 des trains. De plus, ils consolident l'inter métier en facilitant le partage d'information.



Les agents du PAI utiliseront :

- **EIDA SUPERVISION**, qui permet le suivi des jalons du chronogramme et la tenue d'une main courante partagée ;
- **EIDA ÉQUILIBRE**, qui permet de traiter les demandes de modification d'équilibre en opérationnel (exemple : agent SONO d'Orléans qui acquitte le train en place) ;
- **OPENGOV TEMPS RÉEL**, qui permet la gestion opérationnelle du GOV pour le Chef Circulation (CCL). Cet outil Réseau peut être consulté par l'ensemble des EF.

Les réflexions vont se poursuivre sur les missions du CCL. Il y a des points d'accord entre les organisations syndicales et la direction de l'établissement, mais des désaccords persistent.

Enfin, lors de cette réunion, les participants ont bénéficié d'une présentation de l'outil MISTRAL NG qui est déjà déployé dans plusieurs Commandes Centralisées du Réseau (CCR). Cet outil a connu de gros problèmes de fonctionnement lors de ses premiers déploiements, mais à priori, tous les « bugs » ont été résolus.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, même si cette commission spécifique de projet (CSP) se déroule dans une ambiance cordiale et productive, nous restons sur nos gardes quant aux sujets que la direction voudrait nous voir approuver tels que certaines missions du CCL.

Vous pouvez compter sur vos représentants UNSA-Ferroviaire pour être très vigilants, réagir et défendre au mieux vos intérêts.



CSE extra du 24/01 : malaise chez les travailleurs isolés.

Un CSE extra a eu lieu le 24 janvier à la suite d'un désaccord lors d'un droit d'alerte.

LES FAITS :

Un train a franchi un passage à niveau (PN) gardé barrière ouverte.
Il s'avère que le garde de ce PN a fait un malaise

et n'a donc pas pu fermer les barrières pour le passage de cette circulation. L'agent était pourtant équipé d'un dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI). Mais celui-ci ne s'est pas déclenché.

Cette situation risque de se reproduire si d'autres gardes de PN font des malaises à leur poste de travail.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Il existe aussi une incertitude pour tous les travailleurs isolés équipés d'un DATI.

Les solutions envisagées par la ZPA n'ont pas été de nature à rassurer les élus, car aucune ne donnait l'assurance que cette situation ne puisse pas se reproduire. **Aucune ne règle la problématique du travailleur isolé.**

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la réglementation prévoit que l'employeur se doit d'analyser les situations de travail isolé et leurs

conséquences éventuelles dans le cadre de son évaluation des risques. Il lui appartient de prendre les mesures de prévention et d'organisation des secours à mettre en œuvre.

Le fait de rappeler les conditions d'utilisation des DATI, de mettre à jour un référentiel ou encore de réaliser une évaluation des risques n'est pas suffisant. L'ensemble des élus du CSE ZPA ont voté contre la levée du droit d'alerte.



Nomination d'un médecin sur les cabinets de Limoges et Brive dépôt



À la suite du départ en retraite du docteur MAGNE, médecin du travail intervenant dans les cabinets de Limoges et Brive dépôt, la direction a consulté le CSE ZPA sur la nomination du docteur VEDRENNE pour le remplacer.

Les élus ont validé cette proposition.

La nouvelle organisation sera mise en place à partir du 1^{er} février 2024. Il n'y aura pas de période sans médecin du travail sur ces sites.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la désignation d'un nouveau médecin est une bonne nouvelle ! De plus, le fait que l'entreprise ait anticipé ce départ en retraite est une bonne chose.

Cependant, la situation de la médecine du travail est des plus compliquées. Notre organisation syndicale continuera de suivre avec attention ce sujet.



Mesures JOP 2024 une occasion ratée de fédérer les cheminots !

Cette année aura lieu un évènement sportif majeur, avec la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Si la majorité des épreuves se déroulera sur la capitale et ses environs, certaines épreuves auront lieu en province.

Trois sites sont concernés sur la ZPA : Bordeaux, Châteauroux et Nantes.

Pour répondre aux besoins de personnel engendrés par cet évènement, la SNCF a décidé de mettre en place des mesures sociales afin d'inciter les agents à ne pas prendre leurs congés pendant cette période.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Elle va mettre en place une indemnisation journalière annoncée à 50 euros, pour le moment.

Et d'autres mesures concernent les congés :

- Doublement de l'indemnité congé moindre besoin ;
- Décalage de la date butoir de pose des reliquats de congés 2024 ;
- Déplafonnement de l'épargne CET à 17 jours + doublement de l'abondement entreprise à partir du 6^e jour ;
- Majoration du rachat de RTT (30 % au lieu de 25 %).

Cependant, l'entreprise a mis en place des critères d'éligibilité pour déterminer les agents qui bénéficieront de ces mesures :

- Des critères géographiques : les trois sites et un « réseau stratégique » en lien avec ces sites, c'est-à-dire les lignes TGV ou Intercités allant de Paris vers ces trois villes ;
- Des critères calendaires : les agents devront travailler lors des dates de compétition de ces trois sites pour bénéficier de l'indemnisation journalière, et travailler les veilles et jours de compétitions pour bénéficier des mesures concernant les congés.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est regrettable que l'entreprise ait fait le choix de discriminer des agents en mettant en place des critères d'éligibilité à ces mesures.



Consultation DUERP toujours des insuffisances

Lors de la consultation sur la mise à jour des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels), l'UNSA-Ferroviaire a demandé, une fois de plus, de mettre en place certaines préconisations afin de pouvoir effectuer ces consultations dans de bonnes conditions :

- Consultation des DUERP à l'ordre du jour de chaque CSE ordinaire ;
- Point sur les DUERP à l'ordre du jour de chaque réunion des cinq CSSCT ;
- Participation des représentants du personnel dans l'évaluation des risques (par exemple, lors d'une J+1, J+30 et réunion RPX).

Le DUERP doit permettre à l'employeur de définir et de planifier les mesures de prévention nécessaires. Les résultats de l'évaluation des

risques doivent déboucher sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

Malheureusement, une nouvelle fois, nous constatons un non-respect des dispositions légales et un manque d'information dans le document remis aux élus ainsi que dans les différentes CSSCT de notre périmètre.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la mise à jour des DUERP est bien évidemment une bonne chose. Cependant, la méthode et les informations présentées ne sont pas satisfaisantes.

Dans ce cadre, comme lors des consultations précédentes, l'UNSA-Ferroviaire a voté contre lors de cette consultation.



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

Prénom	Nom	Mail	Tél.	Prénom	Nom	Mail	Tél.
Régine	Dréano	dreano.r@unsa-ferroviaire.org	06 32 13 92 57	Laurent	Marois	marois.l@unsa-ferroviaire.org	06 58 03 85 55
Solange	Garrigues	garrigues.s@unsa-ferroviaire.org	06 30 03 06 58	Mickael	Lecuyer	mickael.lecuyer@reseau.sncf.fr	06 21 67 53 27
Lise	Ginolin	ginolin.l@unsa-ferroviaire.org	06 87 25 18 14	Benoit	Jégo	benoit.jego@reseau.sncf.fr	06 21 14 28 66
Patrick	Labrue	labrue.p@unsa-ferroviaire.org	06 29 88 90 28	Yannick	Cantegrel	cantegrel.y@unsa-ferroviaire.org	06 14 99 37 82
Sophie	Lahore	sophie.lahore@reseau.sncf.fr	06 11 66 13 71	Virginie	Renaudin	virginie.renaudin@reseau.sncf.fr	06 13 04 04 85
Philippe	Guelpa	guelpa.p@unsa-ferroviaire.org	06 03 77 20 94	Jean-Paul	Araujo	araujo.jp@unsa-ferroviaire.org	06 67 77 15 70
Yann	Dureau	dureau.y@unsa-ferroviaire.org	06 03 15 98 35	Jean-François	Agullo	jean-francois.agullo@reseau.sncf.fr	06 25 10 09 91
Représentant Syndical de la délégation UNSA-Ferroviaire							
Pierre-Henri	Vallade	vallade.ph@unsa-ferroviaire.org	06 71 21 14 14				

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS : vallade.ph@unsa-ferroviaire.org

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES : sos.harcelement.zpa@gmail.com

POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>



UNSA-Ferroviaire

19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org



Les Moi(s)

UNSA

FÉVRIER • MARS

INSCRIPTION
À LA
NEWSLETTER
FÉDÉRALE



2024

Contactez-moi(s) !



Abonnez-vous
ici :



FÉDÉRATION
UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS

federation@unsa-ferroviaire.org
www.unsa-ferroviaire.org